

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 25 JUILLET 1879.

Crédit supplémentaire de 160,000 francs au Budget du Ministère de la Justice de l'exercice 1879 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. MAGHERMAN.

MESSIEURS,

Monsieur le Ministre de la Justice sollicite de la Législature un crédit supplémentaire de 160,000 francs pour pourvoir aux nécessités de la régie du *Moniteur*.

Il justifie cette demande par l'augmentation considérable des abonnements aux *Annales parlementaires* et au *Compte rendu analytique* des séances de la Chambre des Représentants.

En effet, les publications faites par la régie du *Moniteur* ont reçu un développement considérable. En voici le tableau :

Abonnés :

Au <i>Moniteur belge</i> .	1,124
— <i>Recueil spécial</i> .	135
— <i>Annales parlementaires</i> .	24,614
— <i>Compte rendu analytique français</i> .	6,992
— — — <i>flamand</i> .	10,365
Les abonnés au <i>Moniteur</i> reçoivent le <i>Recueil spécial</i> et les <i>Annales</i> .	
Distribution gratuite du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales</i> .	1,351 exempl.
— du <i>Compte rendu analytique français</i> .	392 —
— — — <i>flamand</i> .	272 —

Le projet a été adopté par toutes les sections.

La section centrale, qui l'a examiné, en propose également l'adoption à la Chambre.

Le Rapporteur,
J. MAGHERMAN.

Le Président,
J. DESCAMPS.

(1) Projet de loi, n° 208.

(2) La section centrale, présidée par M. DESCAMPS, était composée de MM. SCAILQUIN, LIPPENS, MALLAH, MAGHERMAN, D'ANDRIMONT et ORTMANS.